

France-Passins: Refuse-compaction vehicles
OJ S 98/2014 22/05/2014
Contract award notice
Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Sictom Morestel
Postal address: 784 chemin de la Decheterie
Town: Passins
Postal code: 38510
Country: France
For the attention of: Isabelle Girerd-Martin

I.2. Type of the contracting authority

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title

location longue durée de camions BOM

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works
Execution
NUTS code FR714 Isère

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)

II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)

location longue durée de deux camions bom 19 et 26 tonnes

II.1.5. CPV code(s)

34144512 Refuse-compaction vehicles - PA01

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.2. Total value of the contract/lot

II.2.1. Total value of the contract/lot

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

20140115

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Contract notice

Notice number in the OJ S: [2014/S 13-017946](#) of 18.1.2014

Section V: Award of contract

Lot title: Location longue durée de deux camions BOM 19 et 26 tonnes

V.1. Date of conclusion of the contract

13.5.2014

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 3

V.3. Name and address of the contractor

Official name: SAS SAML Service Assistance Maintenance Location

Postal address: 9/11 rue Gustave Eiffel

Town: Grigny

Postal code: 91351

Country: France

V.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the procurement:

Value: 454 800 EUR

Including VAT. VAT rate (%) 20

V.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Références de l'avis initial paru au BOAMP

Parution no : 12 B, annonce no 129 du 17.1.2014.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 19.5.2014.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

VI.3.2. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures: dans le délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre, les candidats peuvent former un recours gracieux ou hiérarchique. Ces recours administratifs interrompent le délai contentieux.

En outre, les candidats ont la possibilité de saisir le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de leur candidature ou de leur offre d'un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision et contre les autres actes détachables du marché en application de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le même Tribunal sur le fondement de l'article L.521-1 du code de justice administrative.

Le juge des référés peut ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale lorsqu'il est saisi sur le fondement de l'article L.521-2 du code de justice administrative.

Le juge des référés peut également sur le fondement de l'article L.521-3 du code de justice administrative ordonner toutes autres mesures utiles sans faire obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Avant la signature du contrat, la présente procédure de passation peut également être contestée devant le même tribunal sur le fondement de l'article L.551-1 du code de justice administrative. La signature du contrat ne peut toutefois pas intervenir dans les 10 jours suivants la notification de la décision de rejet aux candidats dont l'offre n'aura pas été retenue. Enfin, un recours en indemnisation peut être introduit devant le même tribunal dans le délai de la prescription quadriennale.

Il est précisé que le tribunal administratif de Grenoble peut aussi exercer une mission de conciliation conformément à l'article L.211-4 du code de justice administrative

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

19.5.2014